À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Publié le : Vendredi 24 Mai 2024 09:02
Clics : 1584



Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. *Service-Public.fr* vous explique : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17385

Phoca PDF